

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 novembre 2019

RELATIF À L'ENGAGEMENT DANS LA VIE LOCALE ET À LA PROXIMITÉ DE L'ACTION
PUBLIQUE - (N° 2357)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL1144

présenté par
M. Questel, rapporteur

ARTICLE 16

À l'alinéa 14, compléter la première phrase par les mots :

« par le président de la commission. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.